

Compte-rendu de l'intervention de M. SOULELIAC, directeur du CIO d'Arcachon

« Quel rôle pour chacun des acteurs de l'orientation ? »

L'intervention des enseignants se fait, et se fera de plus en plus, à deux niveaux :

- Dans des actions **d'aide aux élèves** pour choisir leur voie : *un volume horaire de 54 heures annuelles sera prévu dans la réforme.*
- Mais aussi dans **la sélection**, à travers la fiche Avenir : *les activités d'orientation devront s'intégrer dans des équipes disciplinaires.*

Si l'orientation en vient à être considérée comme une matière scolaire, cela peut entraîner un rejet, il ne faut pas l'envisager dans le cadre d'une relation frontale aux élèves, d'où l'utilité de l'AP.

Avant de préparer des séquences, dans ce cadre, il faut être en mesure de répondre à deux questions :

- 1° Quelle est la répartition des rôles ?
- 2° Quelle limite à ce rôle par rapport aux PsyEN ?

1°. Quatre acteurs de l'orientation

- Les **professeurs documentalistes** qui peuvent par exemple participer à la programmation d'une progression, et au déroulement de certaines séances ;
- Les **conseillers principaux d'éducation** (socialisation dans la classe, décrochage, estime de soi) qui ont une autre vision que celle que nous pouvons avoir ;
- Les **partenaires extérieurs** : branches professionnelles (visites d'entreprises, rencontres...), services de la région dont le rôle est amené à se développer, information jeunesse, missions locales... Tout cela doit être intégré à l'initiative de professeurs, dans une démarche cohérente de projet pédagogique. Les motivations de ces partenaires extérieurs peuvent être diverses et il faut se méfier des actions clés en mains. Par exemple, dans l'académie, [Aquitaine cap métiers](#) (créé à l'initiative de la région), dont l'objectif est de donner à tout public (pas seulement scolaire dans une logique d'orientation tout au long de la vie) des informations sur les métiers et propose des produits d'orientation « clés en mains » avec des professionnels et des moyens. Dans dans les textes, le MEN doit garder la main sur l'orientation au sein des établissements. *Néanmoins [la réforme dont la mise en œuvre concerne la classe de seconde dès la rentrée 2018](#) sur cet aspect, prévoit « l'intervention de partenaires extérieurs : région, acteurs de l'enseignement supérieur, représentants des mondes économique, professionnel et associatif... »*
- **PsyEN** : le « *counseling* »

2°. Limites aux rôles

Il faut pour cela distinguer deux aspects différents de l'orientation :

- **La « guidance »** : c'est à dire les opérations d'information à visée générale. Il s'agit d'actions ou dispositifs au service des élèves, sans qu'ils aient formulé eux-mêmes une demande particulière, que l'on peut rendre obligatoire (culture économique, sociale et professionnelle).

Par exemple :

- comment utiliser les systèmes d'informations ?
- forum d'anciens élèves
- activités pour lutter contre les stéréotypes dans le cadre de l'orientation (de genre, de prestige..)

Tout cela peut et doit s'intégrer dans l'AP. Les conseils relèvent ici de *l'expertise* (je connais la filière que tu souhaites faire) ou du *pronostic* (je te conseille, en fonction de tes résultats, telle ou telle autre spécialité).

- **Le « counseling »** : c'est-à-dire le conseil individuel, spécifique du travail des PsyEN. Cela doit être à l'initiative des élèves car ils doivent s'engager dans une démarche. La position des PsyEN est plus constructiviste ou existentialiste. Il s'agit ici d'orienter les décisions. L'orientation est un parcours (un itinéraire et suite d'activités et des décisions que l'on prend dans sa vie).

3 conditions pour une « bonne pratique » :

- Limiter le rôle de l'enseignant à la « guidance »
- Bien fixer les rôles de chacun
- Savoir s'informer et se former : par exemple avec l'onglet [équipe éducative de l'Onisep](#), le site [terminales 2017-2018](#) (et ses versions futures si elles sont mises en œuvre), et ce que produit [l'Office régional sur les études en Aquitaine](#).

3°. Prolongement de l'intervention par une réflexion autour du rôle du professeur principal et du professeur d'AP orientation

(Cf. synthèse)